

ABONNEMENT AUX SERVICES DE L' APASP 2014

ABONNEMENT ETABLISSEMENT

	Abonnement Etablissement NIVEAU I 270 € (pour l'année civile)	Abonnement Etablissement NIVEAU II 420 € (pour l'année civile)	Abonnement Etablissement NIVEAU III 580 € (pour l'année civile)
LES DROITS	<p>L'établissement propose 3 noms de personnes qui recevront les informations APASP : <i>revue de presse</i>, <i>informations sur les nouvelles dispositions réglementaires</i>, <i>site APASP adhérent</i>...</p> <p>Toute personne de l'établissement bénéficie du tarif adhérent pour les manifestations et les éditions APASP</p> <p>Protection juridique des 3 personnes figurant sur la facture adhésion*</p> <p>Priorité est donnée aux adhérents pour l'inscription aux manifestations</p> <p><u>Assistance technique marchés publics</u> : = 2 questions simples/semestre</p> <p>Marchés en dessous de 90 000 € HT <i>Besoins et Offres (site web)</i></p>	<p>☞ mêmes avantages que niveau I mais l'Etablissement propose 4 noms de personnes</p> <p>Protection juridique des 4 personnes figurant sur la facture adhésion*</p> <p>☞ <u>Assistance technique M.P.</u></p> <p>- 6 questions simples réparties en - 3 questions au 1^{er} semestre - 3 questions au second semestre</p> <p>et</p> <p>- 4 questions complexes réparties en - 2 questions au 1^{er} semestre - 2 questions au second semestre</p> <p>Marchés en dessous de 90 000 € HT <i>Besoins et Offres (site web)</i></p>	<p>☞ mêmes avantages que niveau I mais l'Etablissement propose 5 noms de personnes</p> <p>Protection juridique des 5 personnes figurant sur la facture adhésion*</p> <p>☞ <u>Assistance technique M.P.</u></p> <p>- 10 questions simples réparties en - 5 questions au 1^{er} semestre - 5 questions au second semestre</p> <p>et</p> <p>- 6 questions complexes réparties en - 3 questions au 1^{er} semestre - 3 questions au second semestre</p> <p>Marchés en dessous de 90 000 € HT <i>Besoins et Offres (site web)</i></p>
* PROTECTION JURIDIQUE	<ul style="list-style-type: none"> ■ Entre en vigueur à la date d'encaissement de l'adhésion ■ Défense de l'adhérent en cas de litige dans le cadre de l'activité professionnelle ■ Défense pénale et recours <p>La protection est obligatoirement nominative (code des assurances)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Entre en vigueur à la date d'encaissement de l'adhésion ■ Défense de l'adhérent en cas de litige dans le cadre de l'activité professionnelle ■ Défense pénale et recours <p>La protection est obligatoirement nominative (code des assurances)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Entre en vigueur à la date d'encaissement de l'adhésion ■ Défense de l'adhérent en cas de litige dans le cadre de l'activité professionnelle ■ Défense pénale et recours <p>La protection est obligatoirement nominative (code des assurances)</p>
	Voir présentation en annexe de l'Assistance Technique Marchés Publics	Voir présentation en annexe de l'Assistance Technique Marchés Publics	Voir présentation en annexe de l'Assistance Technique M. Publics
	Attention : il s'agit bien d'assistance technique marchés publics et non d'un conseil juridique (domaine réservé aux avocats)	Attention : il s'agit bien d'assistance technique marchés publics et non d'un conseil juridique (domaine réservé aux avocats)	Attention : il s'agit bien d'assistance technique marchés publics et non d'un conseil juridique (domaine réservé aux avocats)

La cotisation pour les retraités : 40 €

ABONNEMENT INDIVIDUEL NOMINATIF (pour l'année civile)

1 – sans assistance technique 140 €
2 – avec assistance technique 195 €

Abonnement nominatif : le nom est obligatoire et ne peut faire l'objet d'une désignation du type *le Directeur, l'Intendant*

Informations APASP : *revue de presse, informations sur les nouvelles dispositions réglementaires, site APASP adhérent....*

Tarif abonné sur les manifestations et les éditions APASP

Priorité est donnée aux abonnés pour l'inscription aux manifestations

Protection juridique de la personne adhérente*



Si assistance technique (195 €)
2 questions pour l'année 2014

Marchés en dessous de 90 000 € HT
Besoins et Offres (site web)

LES DROITS

*PROTECTION JURIDIQUE

- Entre en vigueur à la date d'encaissement de l'adhésion
- Défense de l'adhérent en cas de litige dans le cadre de l'activité professionnelle
- Défense pénale et recours
- La protection est obligatoirement nominative (code des assurances)

Si assistance technique Marchés Publics (195 €) Voir présentation en annexe

CEPHEE

spécial gestion des groupements de commandes en ligne

Abonnement CEPHEE – OPTION 1
1 500 € (pour l'année civile)
Jusqu'à 100 adhérents quelque soit le nombre de groupements de commandes

Abonnement CEPHEE – OPTION 2
2 000 € (pour l'année civile)
Au-delà de 100 adhérents quelque soit le nombre de groupements de commandes

↪ mêmes avantages que l'abonnement niveau III + utilisation du programme de gestion en ligne CEPHEE

Protection juridique des 5 personnes proposées par l'établissement (*les noms figurent sur la facture adhésion 2014*) et licence annuelle d'utilisation du programme en ligne CEPHEE

↪ Assistance technique M.P.

- 10 questions simples réparties en
 - 5 questions au 1^{er} semestre
 - 5 questions au second semestre
 et
- 6 questions complexes réparties en
 - 3 questions au 1^{er} semestre
 - 3 questions au second semestre

Question à poser par écrit : par email apasp@apasp.com ou à défaut par fax 01 42 80 17 67 – réponse par écrit sous huit jours

Marchés en dessous de 90 000 € HT
Besoins et Offres (site web) – nombre d'avis de publicité illimité inclus

↪ mêmes avantages que l'abonnement niveau III + utilisation du programme de gestion en ligne CEPHEE

Protection juridique des 5 personnes proposées par l'établissement (*les noms figurent sur la facture adhésion 2014*) et licence annuelle d'utilisation du programme en ligne CEPHEE

↪ Assistance technique M.P.

- 10 questions simples réparties en
 - 5 questions au 1^{er} semestre
 - 5 questions au second semestre
 et
- 6 questions complexes réparties en
 - 3 questions au 1^{er} semestre
 - 3 questions au second semestre

Question à poser par écrit : par email apasp@apasp.com ou à défaut par fax 01 42 80 17 67 – réponse par écrit sous huit jours

Marchés en dessous de 90 000 € HT
Besoins et Offres (site web) – nombre d'avis de publicité illimité inclus

- Entre en vigueur à la date d'encaissement de l'adhésion
- Défense de l'adhérent en cas de litige dans le cadre de l'activité professionnelle
- Défense pénale et recours
- La protection est obligatoirement nominative (code des assurances)

Voir présentation en annexe de l'Assistance Technique Marchés Publics

- Entre en vigueur à la date d'encaissement de l'adhésion
- Défense de l'adhérent en cas de litige dans le cadre de l'activité professionnelle
- Défense pénale et recours
- La protection est obligatoirement nominative (code des assurances)

Voir présentation en annexe de l'Assistance Technique M. Publics